

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENCIN
SÉANCE DU 1^{ER} JUILLET 2019**

L'an deux mil dix-neuf le premier du mois de Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISSET.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	25/06/2019
Présents :	15	Date d'affichage :	26/06/2019
Votants :	18	Date de publication :	02/07/2019

Présents : M Robert PARISSET – M Bernard JULLIEN – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christian TERSIGNI – M Pierre SERTIER – Mme Annie-France ATTARD – M Martial AUJOLAS – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX - M Georges BERNARD – M Michel LAURENT
Mme Vanessa DEVAUX – Mme Katia GOMES – M Christophe SOULIER – Mme Andrée VACHER

Absents : M Philippe PORTAL – M François ARPAIA – Mme Maryline REVOLAT – Mme Véronique CONTY – Mme Audrey JULLIEN donne procuration à M Bernard JULLIEN – M Jean FOULIER donne procuration à M Pierre SERTIER – Mme Félicie CLAUDIN donne procuration à M Robert PARISSET

M Christophe SOULIER a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 20 Mai 2019.

N° 02	<u>Délibération n° 2019-037</u>	Décision prise en vertu d'une délégation de l'article L2122-22 du CGCT
--------------	--	---

M le Maire rapporte la décision n°2019-008 par laquelle il a été décidé de retenir l'offre de la papeterie Lacoste dans le cadre de la consultation lancée pour l'achat et la livraison des fournitures scolaires et de bureau pour les écoles et la Mairie.

Le marché a été conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification avec possibilité de reconduction express trois fois maximum.

Le montant annuel des commandes est fixé comme suit

LOT 1 : FOURNITURES SCOLAIRES ET DE BUREAU	
Mini : 5 000€	Maxi : 11 000€
LOT 2 : PAPIER	
Mini : 960€	Maxi : 2 500€

N° 03	<u>Délibération n° 2019-038</u>	Modification du tableau des emplois communaux
--------------	--	--

Le Conseil Municipal, par

- **17 Voix POUR**
- **0 Voix CONTRE**
- **1 Abstention (M Jean FOULIER)**

✚ **ACCEPTE** la création d'un emploi relevant soit de la filière Technique, soit de la filière médico-sociale à temps non complet à raison de 23.66/35h par semaine (annualisé).
L'agent qui appartiendrait à la filière technique ou à la filière médico-sociale serait essentiellement affecté sur le temps périscolaire et scolaire pendant la période scolaire et assurerait l'entretien des bâtiments scolaires pendant les vacances de Toussaint-Noël-Février et Avril.

✚ **DIT** que le nouveau tableau des emplois de la Commune sera modifié en fonction du recrutement effectué et prendra effet au 02/09/2019.

✚ **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de l'Isère et de lancer un recrutement

N° 04	<u>Délibération n° 2019-039</u>	Budget principal Décision modificatif n°1
--------------	--	--

Le Conseil Municipal par

- **17 Voix POUR**
- **0 Voix CONTRE**
- **1 Abstention (M Jean FOULIER)**

✚ **MODIFIE** le budget principal 2019 comme suit :


	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6067 – Fournitures scolaires		700 €		
D-6068 – Autres matières et fournitures		2 400 €		
D-611 – contrat et prestations de services		7 200 €		
6135 – Locations mobilières		1 000 €		
D-615221 Entretien bâtiments publics		2 630 €		
6232 – Fêtes et cérémonies		400 €		
6262 – Frais de télécommunication		409 €		
Total D 011 : charges à caractère général	0.00 €	14 739 €		
D-739223 – Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	2 300 €			
Total D 014 : Atténuations de produits	2 300 €	0.00 €		
D 023 – Virement à la section d'investissement	0.00 €	36 706 €		
65737 – Autres établissements publics locaux		797 €		
6574 – Subvention de fonctionnement aux associations		1000 €		
Total D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 797 €		
D 66111 – Intérêts réglés à l'échéance		3 300 €		
Total D 66 : Charges financières	0.00 €	3 300 €		
R-7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation				54 242 €
Total R 73 : Impôts et taxes			0.00	54 242 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 300 €	56 542 €	0.00	54 242 €

Section d'investissement

	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
D-020 dépenses imprévues	8 584 €			
Total D 020 : dépenses imprévues	8 584 €	0.00 €		
R-021 Virement de la section de fonctionnement			0.00 €	36 706 €
R-1322 op 113 : Bâtiments				30 000 €
R-1322 op 139 Etang de Valencin				20 000 €
R 1323-107 : Travaux CD 53			40 000 €	
Total R 13 : Subvention d'investissement			40 000 e	50 000 €
D-21318 op 139 : Etang de Valencin	40 000 €			
D-2135 op 113 : Bâtiments		88 890 €		
D-2135-123 : Restaurant scolaire		1 176 €		
D-2135-141 Ecoles	4 200 €			
D-2151-108 Voirie Commune		8 900 €		
D-21538-123 Restaurant scolaire		1 708 €		
D-2184-127 Matériel informatique et mobilier école	1 184 €			
Total D-21 Immobilisations corporelles	45 384 €	100 674 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	53 968 €	100 674 €	40 000 €	86 706 €
TOTAL GENERAL	100 948 €		100 948 €	

N° 05	<u>Délibération n° 2019-040</u>	Budget eau potable Décision modificatif n°1
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

 **MODIFIE** le budget eau potable comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6063 Fournitures d'entretien et petit équipement		10 €		
D-627 Services bancaires et assimilés		300 €		
Total D 011 : charges à caractère général	0.00 €	310 €		
D-022 Dépenses imprévues	310 € €			
Total D 022 Total dépenses imprévues	310 €	0.00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	310 €	310 €	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	0.00 €		0.00 €	

N° 06	<u>Délibération n° 2019-041</u>	Périscolaire du mercredi Convention de partenariat
-------	---------------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2010, c'est la CCCND qui gère les ALSH du mercredi.

Cependant le décret n°2018-647 du 23 Juillet 2018 est venu modifier les règles relatives aux ALSH. L'ALSH du mercredi relève désormais du périscolaire et non de l'extrascolaire réservé aux week-ends et aux vacances. Or la Communauté de Communes n'a pas compétence pour le périscolaire. Dès lors pour pouvoir assurer la continuité du service proposé aux familles la Commune de Valencin a signé pour l'année scolaire 2018-2019 une convention de gestion avec la CCCND afin de maintenir le fonctionnement mis en place depuis 2010.

A compter de l'année scolaire 2019/2020, il convient de définir les modalités d'organisation du périscolaire du mercredi.

Lors du conseil communautaire du 11 Avril 2019, les communes ont exprimé le choix de pouvoir se positionner librement sur l'orientation de l'accueil des mercredis.

A compter de la rentrée 2019, les familles de la Commune de Valencin pourront bénéficier des services du centre social le mercredi toute la journée. Pour finaliser cette organisation, il convient d'autoriser M le Maire à signer la convention entre les 5 Communes et le Centre Social d'Heyrieux afin de confier au centre social l'organisation, la coordination et la gestion pédagogique des activités périscolaires du mercredi. Chaque Commune participera au prorata du nombre d'enfants qui participera le mercredi. Pour information, la participation de la Commune est estimée à 5 475 € / an pour 15 enfants (en sachant que cette participation sera recalculée en fonction du nombre d'enfants réellement accueillis).

Une contrepartie financière sera également versée à la Commune d'Heyrieux afin de participer aux frais d'entretien et de fonctionnement des locaux.


La convention sera signée pour une période de trois ans.

Le Conseil Municipal, par

-15 Voix POUR

-0 Voix CONTRE

-3 Abstentions (Mme Vanessa DEVAUX – Mme Marie DALMAS – M Jean FOULIER)

 **AUTORISE** M le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation du périscolaire du mercredi à compter de la rentrée 2019/2020.

N° 07	<u>Délibération n° 2019-042</u>	Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté des Communes des Collines du Nord Dauphiné dans le cadre d'un accord local
-------	---------------------------------	--

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
 - la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.


- à défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale de *droit commun*, le Préfet fixera à 30 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.


Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 36 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné

Le Conseil, à l'unanimité,

-  **DECIDE** de fixer à 36 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Heyrieux	4 695	7
Saint-Georges-d'Espéranche	3 311	5
Valencin	2 751	4
Diémoz	2 692	4
Saint-Just-Chaleyssin	2 526	4
Roche	1 993	3
Charantonnay	1 882	3
Oytier-Saint-Oblas	1 625	2
Grenay	1 596	2
Bonnefamille	1 107	2
TOTAL	24 178	36

-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 08	<u>Délibération n° 2019-043</u>	SMND : modification de l'accès à la déchèterie de Valencin
-------	---------------------------------	---


Monsieur le Maire indique qu'il a reçu les représentants du SMND pour une présentation d'un projet de modification de l'accès à la déchèterie de Valencin dans le cadre de la mise en place des contrôles d'accès.

Cette modification est liée à la mise en place de lecteurs de plaque d'immatriculation qui permettront de comptabiliser les passages et réglementer l'accès pour les particuliers et les professionnels.

Un sens de circulation est envisagé afin de rationaliser l'accès.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans de l'aménagement prévu et précise que l'intégralité des frais liés aux travaux à venir seront à la charge du SMND.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

 **DONNE** un accord de principe à la réalisation des travaux permettant au SMND d'aménager l'accès à la déchèterie de Valencin.

Questions diverses

Restaurant scolaire et garderie

M le Maire indique que le CD38 a accordé une subvention supplémentaire de 100 000€ pour la construction du restaurant scolaire. La décision sera validée à la commission permanente du mois de juillet.

Fête du pain

Andrée VACHER fait un retour sur la fête du pain du 30 juin. Franc succès. Elle remercie la Fabrique musicale d'Heyrieux qui a profité de cet événement pour venir jouer à Valencin dans le cadre des 45 heures de musique non-stop.

Bâtiments communaux

M TERSIGNI indique que l'alarme incendie du gymnase est hors service. Le montant de son remplacement est évalué à 8 000€. Les travaux sont en cours.

Serveur Mairie

M SOULIER explique que l'actuel serveur de la commune doit être changé car obsolète. Mise en place d'un serveur virtuel qui permettra une remise à niveau rapide des services en cas de problème.

Bulletin municipal

Démarrage du travail pour le dernier bulletin municipal fin août.

PLU – Modification simplifiée

M SERTIER rappelle que la modification simplifiée à venir portera sur :

- *une modification à apporter par rapport à l'OAP du centre village
- *le secteur du stade – une réserve foncière à corriger
- *une réserve foncière à réduire en face du stade
- *la modification du règlement du PLU : rédaction d'un article de la zone N à corriger pour éviter des contentieux et mise en place d'un règlement relatif à la zone Nv

Il indique qu'une réunion sera programmée en septembre avec le cabinet d'urbanisme afin de finaliser le projet avant de lancer la procédure.

Association

Création d'une association Sport kids pour la pratique chez les enfants de différents sports. Octroi d'une subvention municipale de 1 000€ pour aider au démarrage.

Demande de Ritmo e Mélodia pour accéder à l'école de musique pendant l'été : un sondage est lancé auprès de la commission associations afin d'obtenir son avis sur cette question

Mise aux normes mains courantes du stade

Travaux programmés pour la fin de l'année

Séance levée à 21h10

Le Maire, Robert PARISET